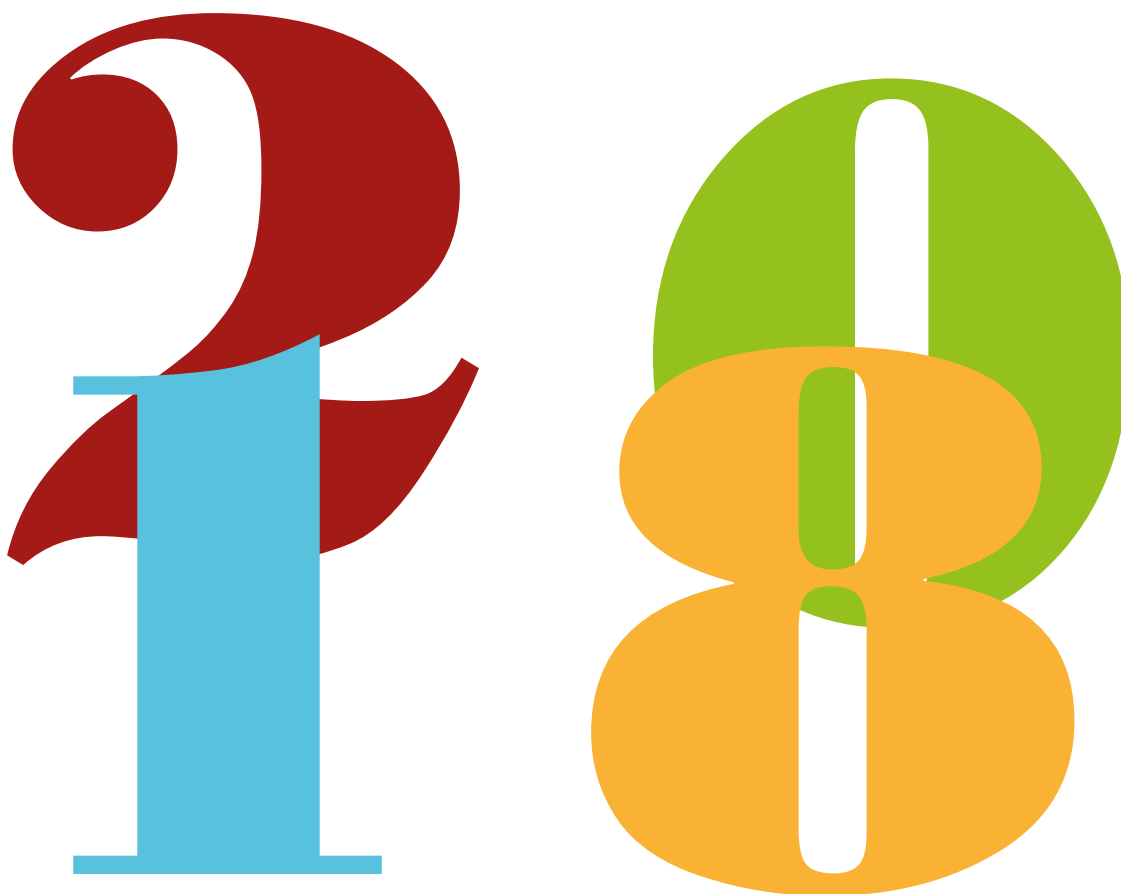




PUISAYE FORTERRE

Communauté de communes

Terre de nature et de développement



Rapport annuel - Service déchets

Environnement

Collecte

Recyclage

Valorisation

Traitement

SOMMAIRE

04 PRESENTATION GENERALE

L'ESSENTIEL	04
-------------	----

05 L'ORGANISATION DES COLLECTES

UNE ORGANISATION MULTI FILIERES	05
---------------------------------	----

06 LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

LA PRE COLLECTE	06
Le remplacement des bacs	06
LA COLLECTE	07
Les points singuliers	07
Modification du dispositif de collecte	08
LE SUIVI TECHNIQUE DE LA COLLECTE	08
Le contrôle de la qualité	08
Les Siriels	08
Les élagages	09
Evolution des tonnages en porte à porte	09
Les incidents de collecte	09
LES COMMUNES DE L'EX-COULANGEAIS	10
Dispositif de facturation	10
Fréquence de collecte	10

11 LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

LE PARC DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)	11
Changement de prestataire – Fin du contrat SEPUR	11
EXPLOITATION DES PAV	11
Les débords de l'été 2018	12
EVOLUTION DE LA COLLECTE SELECTIVE	13
LES PERFORMANCES	13
LES CARACTERISATIONS ET LES REFUS AU CENTRE DE TRI	13

14 LES DECHETTERIES

POPULATION DESSERVIE	14
La déchetterie de Coulanges / Yonne	14
La mise en réseau des déchetteries	14
LES TONNAGES	15
LES APPORTS PAR TYPE DE DECHETS	15
LES FILIERES	16
La collecte des textiles	16
Le recyclage des meubles	16
EFFRACTIONS ET RECUPERATIONS DES MATERIAUX	17
Les incidents	17

18 LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION

L'ISDND (INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX)	18
L'installation	18
Les tarifs	19
Inspection de la DREAL	19
Visite du Préfet	19
Qualité de l'air	19
Traitement des biogaz	19
Gestion des eaux	20
Travaux sur le site	20
Management environnemental	20
LE CENTRE DE COMPOSTAGE	21
Analyse et contrôle	21
La valorisation des biodéchets et des déchets verts	21
La redistribution du compost	21
LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES	22
L'installation de Lain	22
L'installation de Peruseau	22
LA VALORISATION DES RECYCLABLES	22

23 EN RESUME

LES DECHETS COLLECTES PAR HABITANT	23
LES TONNAGES	24
Les tonnages collectés en 2018	24
Evolution des ratios de collecte OMR et biodéchets	24
Les tonnages traités	25

26 COMMUNICATION INFORMATION ET SENSIBILISATION

Formations au nouveau dispositif de collecte	27
Semaine nationale Tous au compost	27
Opération Gourmet Bag	28

29 LES RESSOURCES HUMAINES

30 LES INDICATEURS FINANCIERS

Les principales sources de financement	30
Le budget	30
Coût moyen par habitant	30
La Responsabilité Elargie au Producteur (REP) et les éco-organismes	31
Facturation de la redevance	31

32 CONTACTER LE SERVICE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'ESSENTIEL

Evolution du périmètre de la Communauté de communes

2018 est marquée par une modification du périmètre du territoire, conséquences de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Au 1^{er} janvier 2018, Coulanges / Yonne, Crain, Festigny, Lucy / Yonne et Pousseaux ont rejoint la Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne.

Par ailleurs, à l'image de la Nouvelle Commune de Charny Orée de Puisaye (qui a regroupé en 2016, 14 communes), les communes de Molesmes, Taingy et Fontenailles ont fusionné pour donner naissance à la Commune Nouvelle des Hauts de Forterre.

La compétence déchets

Compétence collecte et traitement (compétence obligatoire) pour la totalité des communes adhérentes : le service déchets est chargé de l'ensemble des opérations liées à l'élimination des déchets ménagers et assimilés : collecte, traitement et valorisation.

Carte d'identité

Superficie de 1 750 km²

58 communes

35 461 habitants.

Territoire rural (< 20 hab./km²)

Habitat vertical faible : 1,59 %

10 déchetteries (gestion et exploitation en régie directe)

1 centre de compostage (régie directe)

1 ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) en régie directe



Les principales ressources du service déchets de la Communauté de communes sont assurées par les contributions de ses adhérents, qui répercutent les coûts de traitement et de collecte aux usagers selon les modalités choisies par les anciennes collectivités (taxe, redevance ou redevance incitative d'élimination des ordures ménagères).

La loi NOTRE impose à la Communauté de communes d'harmoniser le mode de financement avant le 31.12.2021.

L'ORGANISATION DES COLLECTES

UNE ORGANISATION MULTI FILIERES

Ordures ménagères en PAP



ISDND
(Installation de
Stockage des
Déchets Non
Dangereux)

Biodéchets en PAP



**Centre de
compostage**

Recyclables en AV



Centre de tri
=> filières de
recyclage

Autres déchets



Déchetteries
=> filières de
traitement et de
valorisation

LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

LA PRE COLLECTE

La Communauté de communes fournit des bacs pour les ordures ménagères résiduelles, uniquement aux professionnels qui le demandent ou aux particuliers lors de la résolution des points singuliers. En 2018, 92 bacs à ordures ménagères ont été distribués.

Pour faciliter le geste de tri des biodéchets, elle met à disposition des habitants un bac de couleur verte, un bioseau ou un composteur, distribué via les communes.

Tout équipement mis à disposition, même contre paiement, reste la propriété de la Communauté de communes et est lié à l'habitation et non à l'habitant.

Le premier équipement est gratuit. En cas de vol ou de destruction, l'équipement de remplacement est payant.

Distribution d'équipements dans les communes en 2018

	Nombre d'équipements livrés	Nombre de livraisons
Bacs à biodéchets	102	35
Bioseaux	24	6
Composteurs	64	16

Le remplacement des bacs

La Communauté de communes Puisaye Forterre et son prestataire de collecte ont engagé une politique de remise à niveau du parc.

En effet, la collecte réalisée par SUEZ RV occasionne régulièrement la casse des équipements de la collectivité (bacs à biodéchets fendus, bris de couvercle...) ou des équipements privés des habitants (poubelles pour les ultimes).

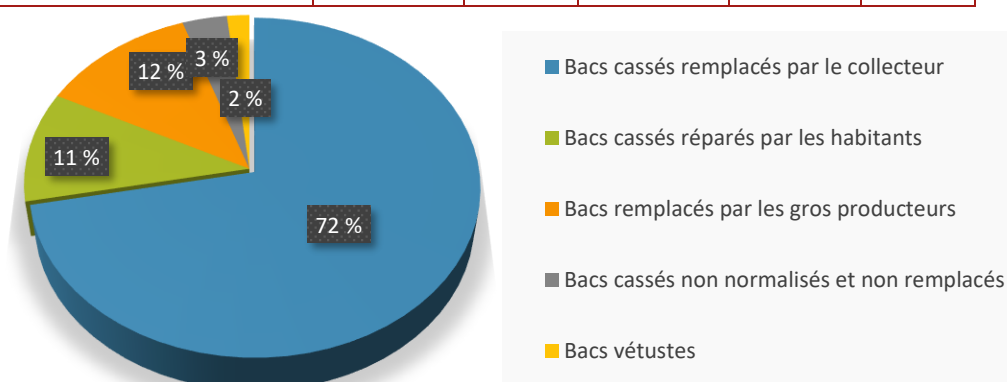
Le changement de ces équipements est alors assuré par SUEZ RV. Un suivi des équipements cassés est réalisé par les agents environnement qui instruisent ensuite la demande auprès du prestataire et contrôlent que le remplacement a bien été effectué.

De plus, certains habitants ou gros producteurs se sont dotés pour leurs ordures ménagères de bacs normés. Néanmoins, il arrive que ces bacs soient en mauvais état et ne puissent être collectés sans entraîner des risques importants pour les équipes de collecte. Après signalement par les équipes, les agents environnement contactent le propriétaire du bac afin que celui-ci soit réparé ou remplacé.

Cette campagne commence à porter ses fruits : on constate une diminution des signalements de bacs en mauvais état.

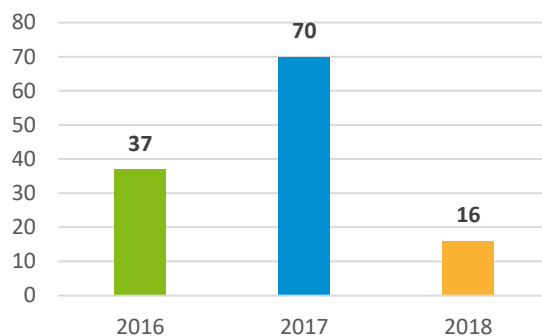
Remplacement des bacs en 2018

	Bacs à biodéchets	Bacs à ultimes	Couvercles OM	Bioseaux	TOTAL
Bacs remplacés / réparés par le collecteur	14	21	3	5	41
Bacs réparés par les habitants	0	6	0	0	6
Bacs remplacés / réparés par les gros producteurs	0	7	0	0	7
Bacs non normalisés, non remplacés	1	1	0	0	2
Bacs vétustes	1	0	0	0	1
TOTAL	16	35	3	5	57



Evolution du remplacement des bacs depuis 2016

	2016	2017	2018
Bacs remplacés / réparés par le collecteur	23	47	41
Bacs réparés par les habitants ou gros producteurs	24	60	13
Bacs non normalisés, non remplacés	11	8	2
Bacs à biodéchets vétustes (n° < 21 500)	2	2	1
Total	37	70	16



LA COLLECTE



La collecte est organisée en deux flux :

- la collecte de la fraction résiduelle des ordures ménagères et déchets assimilés
- la collecte de la fraction fermentescible des ordures ménagères (biodéchets).

La collecte est réalisée au moyen de bennes bi-compartmentées ce qui permet de collecter simultanément (et sans les mélanger) les deux flux.

SUEZ RV ENVIRONNEMENT

Marché de 3 ans, renouvelable 2 X 1 an.
Fin au 03 mars 2018.
Marché renouvelé pour 1 an : fin au 02 mars 2019.

6 chauffeurs
6 équipiers de collecte
9 intérimaires (congrés, surcroît d'activités...)
2 encadrants
1 mécanicien sur site
8 véhicules
29 tournées par semaine
243 363 kms parcourus en 2018
153 988 litres de gazole : consommation moyenne de diesel : 63,4 l/100 kms.



COVED

Un marché liait la société COVED et l'ex Communauté de communes du Pays Coulangeois pour la collecte et le traitement des déchets. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le contrat est scindé en deux parties : la CA de l'Auxerrois (pour 8 communes) d'une part et la CCPF d'autre part (pour 4 communes : Coulangeron, Charentenay, Migé et Val de Mercy).
Marché de 5 ans, renouvelable 3 X 1 an. Fin au 1^{er} juillet 2018.
Marché renouvelé pour 1 an : fin au 1^{er} juillet 2019.

1 chauffeur
1 équipier de collecte
1 encadrant
1 véhicule
2 tournées par semaine

Les points singuliers

Afin d'améliorer la sécurité des usagers et des agents, conformément à la recommandation R 437 de la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés), le service déchets s'est engagé dans une vaste campagne de résolution des points singuliers (marches arrière, ponts ou rues interdits aux 3,5 tonnes, risques d'embourbement...).

En 2015, 483 points noirs ont été recensés. Chaque point noir a été traité en concertation avec les habitants et les élus locaux, avec comme objectif de trouver des solutions afin de collecter au plus près des habitations.

Fin 2017, 100 % des points noirs signalés étaient résolus ou en phase finale de résolution.
Depuis, de nouveaux points non signalés en 2015 sont apparus et sont traités au fur et à mesure.

Bilan des points singuliers résorbés depuis 2012

	Points singuliers résolus
2012	31
2013	44
2014	29
2015	31
2016	220
2017	128
TOTAL	483/483

2018	24
TOTAL	3/24

A chaque modification des circuits de collecte entraînant une réduction des kilomètres (points de regroupement, changement du parcours...) des moins-values kilométriques sont déduites de la facture mensuelle.

L'ensemble de ces mesures ont permis d'économiser la somme de 9 351,32 € sur l'année 2018.

Modification du dispositif de collecte

En 2018, s'est engagée une réflexion sur le dispositif actuel de collecte. En effet, 2 constats :

- la mise en place en juillet 2017 de l'extension des consignes de tri (tous les emballages en plastique) oblige les habitants à se rendre beaucoup plus régulièrement aux points recyclage ce qui entraîne des difficultés du fait d'une population vieillissante.
- le nouvel agrément Citéo va entraîner une perte importante de subvention pour la collectivité en 2019. Perte qui pourra être réduite si la collectivité améliore ses performances de tri.

Aussi, après plusieurs réunions d'un groupe de travail sur la collecte et de la commission déchets, il a été décidé de mettre en place la collecte des emballages en sacs jaunes en porte à porte, en alternance avec les ordures ménagères. Le principe de ce nouveau dispositif a été voté en Conseil communautaire le 20 juin 2018 par 68 voix sur 72.

LE SUIVI TECHNIQUE DE LA COLLECTE

Le contrôle de la qualité

Lors de la collecte, il est demandé à SUEZ RV de vérifier la qualité des flux avant chargement. Lorsque les poubelles présentées sont mal triées par l'habitant, le collecteur doit déposer un autocollant et signaler l'adresse au service déchets.

Ces refus sont ensuite récupérés et traités à la fin de chaque collecte : chaque foyer ayant eu un refus pour la 1^{ère} fois, reçoit un courrier ou la visite d'un agent environnement.

Les agents environnement ont saisi et communiqué aux communes, 2 913 refus effectués par notre prestataire de collecte, soit une moyenne de 12 refus /jour.

Refus de collecte communiqués aux mairies	Refus traités par courriers	Refus traités en visite	Refus traités par téléphone	Refus inexploitable et/ou récurrents
2 913	834	41	162	1 824

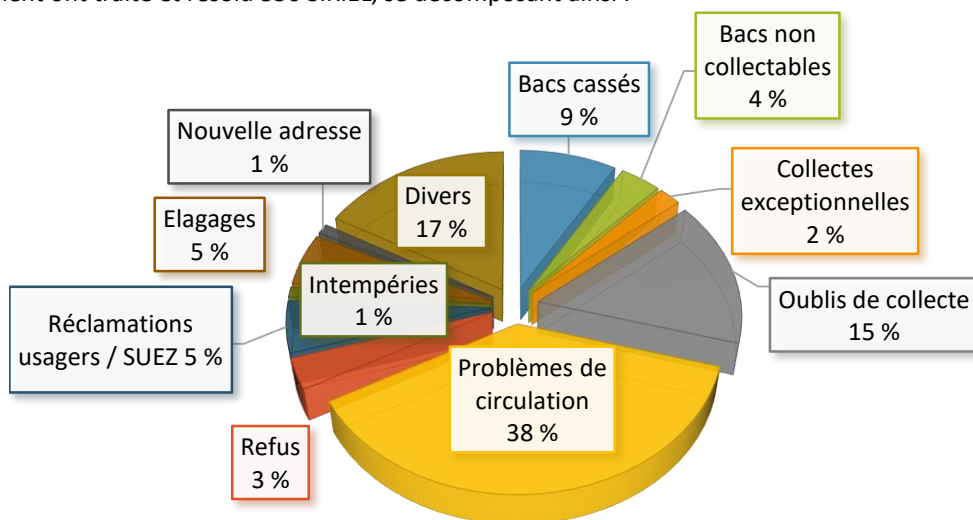
Les SIRIELS

SIRIEL est un extranet qui permet d'être en relation constante avec notre prestataire de collecte (SUEZ RV). Il permet de signaler aux deux parties les incidents rencontrés lors de la collecte (problèmes constatés par les agents, les élus, les habitants ou les rippers).

Ce logiciel permet d'archiver et de conserver tous ces incidents et d'être plus réactif dans nos relations avec le prestataire.

En 2018, les agents environnement ont traité et résolu 556 SIRIEL, se décomposant ainsi :

Composition des SIRIEL	
Bacs cassés	47
Bacs non collectables	20
Oublis de collecte	85
Problèmes de circulation	210
Collectes exceptionnelles	11
Refus	18
Réclamations usagers / SUEZ	30
Intempéries	6
Elagage	30
Nouvelle adresse	6
Divers	93
TOTAL	556



Chaque SIRIEL entraîne une procédure afin de résoudre le problème (RDV téléphonique ou sur place avec les habitants concernés, courrier en recommandé au prestataire, réunion avec les élus, mails aux mairies...).

Les élagages

La collecte est quelque fois compromise par la végétation.

En 2018, 30 élagages nous ont été signalés. 100 % ont été réalisés par les communes ou les propriétaires privés.

Evolution des tonnages collectés en porte à porte

Evolution des tonnages

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
OMR	6 886	6 915	6 480	6 037	5 928	5 629
Biodéchets	3 381	3 396	2 912	2 963	2 902	2 644
Total	10 267	10 311	9 392	9 000	8 830	8 273

Evolution des ratios

	Ratio kg/hab./an					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Population	36 463	36 482	36 336	36 194	37 166	35 461
OMR	189	189	178	167	160	159
Biodéchets	93	93	80	82	78	74

Les incidents de collecte

Neige

Mars 2018, des chutes de neiges importantes ont engendré un départ tardif des collectes. Les routes très enneigées n'ont pas permis une collecte complète. Afin de limiter les « non-collectes », les bourgs, les gros producteurs et les écarts accessibles ont été collectés.

Canicule

Juillet 2018, les équipages ont débuté leurs tournées à 2h00 au lieu de 3h00 en raison des fortes chaleurs.

Incendie

Août : un incendie à Arquian engendre la fermeture de la route principale et nécessite la modification du circuit de collecte et la création de 4 points de regroupement pour plusieurs mois.

LES COMMUNES DE L'EX-COULANGEAIS

Les communes de Charentenay, Coulangeron, Migé et Val de Mercy ont rejoint la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2017. Ces communes étaient précédemment adhérentes à la Communauté de communes du Pays Coulangeois qui a rejoint l'agglomération d'Auxerre suite à la loi NOTRe.

Dispositif et facturation

Contrairement au reste du territoire, ces communes sont en porte-à-porte pour les emballages et le papier.

Les foyers sont dotés d'un bac à ordures ménagères gris au couvercle bordeaux et d'un bac gris à couvercle jaune pour les emballages et le papier.

Le prestataire de collecte est la COVED, l'exutoire des déchets ménagers est l'ISDND de Duchy, les recyclables sont envoyés au centre de tri d'Ormoy.

La collecte des biodéchets est basée sur le volontariat. Les biodéchets sont transférés sur le site de Vert Compost à Saint Cyr les Colons.

Ces 4 communes sont en redevance incitative (RI). Le calcul de la RI se fait sur la quantité d'ordures ménagères présentée.

En 2018, la facturation est basée sur un seuil minimum de 10 passages pour chaque foyer, 8 passages pour les résidents secondaires. Toute présentation supplémentaire est facturée en sus.

Pour l'année 2018, la CCPF a conventionné avec la Communauté d'agglomération de l'auxerrois (CAA) afin de définir les dispositions techniques et financières relatives à la gestion de la redevance incitative par la CAA pour le compte de la CCPF.

La CAA réalise :

- La gestion du parc des contenants
- Les interventions, maintenance et réparation des bacs
- La gestion des comptes usagers assujettis à la redevance incitative
- Le suivi des levées de bacs
- La préparation et l'envoi des éléments liés à la facturation de la redevance incitative
- L'établissement des bilans techniques et financiers
- La réalisation des calendriers de collecte

Nombre d'intervention sur les bacs					
	Dotation	Echanges	Retraits	Réparation	Total
Charentenay	0	6	8	1	15
Coulangeron	10	1	4	0	15
Migé	26	4	17	0	47
Val de Mercy	19	13	10	2	44
TOTAL	55	24	39	3	121

Fréquence de collecte

La collecte des biodéchets est en C1 (une fois par semaine).

La collecte des ordures ménagères et des recyclables est en C 0.5 (1 fois tous les 15 jours).

Fin 2018 : les élus ont voté en conseil communautaire la fin de la redevance incitative et le passage de ses 4 communes en redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

LE PARC DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

148 points d'apport volontaire sont répartis sur le territoire soit 1 point pour 234 habitants en moyenne (1 pour 500 pour la moyenne nationale).

Nombre de colonnes emballages	Nombre de colonnes verre	Nombre de colonnes papiers	TOTAL
291	198	131	620

Changement de prestataire – Fin du contrat SEPUR

Suite au contentieux avec SEPUR, le Président rencontrait en janvier le Président de SEPUR, afin de trouver un compromis, acceptable par tous. Suite à ce rendez-vous, SEPUR a proposé un protocole d'accord avec une période probatoire. Ce protocole était insatisfaisant car il ne prenait pas en compte les demandes exprimées lors de la rencontre. De plus, à la fin de la période probatoire, la Communauté de communes Puisaye Forterre ne pouvait rompre le marché qu'en indemnisant SEPUR de 5 % de la totalité du marché soit plus de 130 000 €.

Ce protocole étant inacceptable, il a été refusé.

Le Président a alors négocié, à nouveau, avec la société SEPUR afin d'établir un protocole d'accord de sortie du marché. A l'issue de ces pourparlers, les parties ont décidé, aux termes d'engagements mutuels et de concessions, de régler à l'amiable leur différend dans le cadre d'un protocole transactionnel.

Il a été proposé que :

- En échange de l'abandon des pénalités, la Société SEPUR se désiste purement et simplement des instances enregistrées au Tribunal administratif de Dijon.
- La Société SEPUR concède la résiliation du marché public de collecte des déchets ménagers et assimilés la liant à la CCPF, à la date du 06 août 2018 en échange d'une indemnité de résiliation. Au vu des clauses du marché, le montant de l'indemnité de résiliation auquel la société SEPUR pouvait prétendre était de 62 651.67 €. Après négociation ce montant a été réduit à 40 000 €.

Suite à ce protocole, un nouveau marché de collecte des PAV emballages et papiers a été lancé, de la période de fin de la prestation de SEPUR (août 2018) jusqu'à la mise en place du nouveau marché de collecte en porte à porte (mars 2019).

C'est l'entreprise SUEZ RV qui a été retenue pour les emballages et l'entreprise Gachon Minéris pour les papiers.

EXPLOITATION DES PAV

PAV	Collecte	Centre de tri	Dépenses	Recettes
Verre	Gachon Mineris	Non	Collecte	Vente du verre + soutien Citéo
Emballages	SEPUR / SUEZ RV	Oui	Collecte et tri	Vente des emballages + soutien Citéo
Papier	SEPUR / Gachon Mineris	Oui	Collecte et tri	Vente du papier + soutien Citéo



SEPUR	SUEZ RV Environnement	Gachon / Minéris	
Emballages et papier	Emballages	Verre	Papier
Marché de 7 ans. Rupture conventionnelle au 06 août 2018. 2 chauffeurs 2 véhicules 1 assistante d'exploitation 0,5 ETP : agent de maîtrise 0,5 ETP : agent de maintenance 128 700 km parcourus 57 083 litres de gazole Consommation moyenne de diesel : 44,5 l/100 kms.	Marché transitionnel de 9 mois. Début au 6 août 2018. Fin au 1 ^{er} mars 2019 2 chauffeurs 2 véhicules 1 attaché d'exploitation 1 assistante d'exploitation 48 813 km parcourus 27 302 litres de gazole Consommation moyenne de diesel : 68,3/100 kms.	Marché de 7 ans. Fin au 31 décembre 2021 2 chauffeurs 2 véhicules 156 tournées 530 km parcouru en moyenne / tournée 82 700 km parcourus 41 200 litres de gazole Consommation moyenne de diesel : 49,8 l/100 kms.	Marché transitionnel de 9 mois. Début au 6 août 2018. Fin au 1 ^{er} mars 2019 1 chauffeur 1 véhicule 36 tournées 315 km parcouru en moyenne / tournée 11 340 km parcourus 5 143 litres de gazole Consommation moyenne de diesel : 44.25 l/100 kms.

Les débords de l'été 2018

SUEZ RV et Gachon Mineris ont repris le marché du papier et des emballages au 6 août.

Le début de marché a été difficile avec une période de « rodage » sur les circuits : connaissance du terrain, des fréquences de collecte...

L'été est toujours une période délicate pour la collecte des PAV qui est tributaire de nombreux facteurs impossibles à prévoir à l'avance : météo, période de canicule, fréquentation touristique... Pourtant, les fréquences de collecte sont densifiées chaque été. Cette année, un deuxième camion a collecté les emballages en renfort. Hélas, les collecteurs ont rencontré d'autres difficultés : pannes de camion, difficultés de recrutement de chauffeurs, arrêt maladie, saturation du centre de tri d'Ormoy avec des temps d'attentes très longs (jusqu'à 2 heures d'attente). Tous ces facteurs ont entraîné de nombreux débords.

Nombre de débords 2018			
	Colonnes à emballages	Colonnes à papiers	Colonnes à verre
Mai	-	14	-
Juin	13	12	-
Juillet	29	24	11
Août	116	25	46
Septembre	19	17	16
Octobre	13	2	2
Novembre	-	-	-
Décembre	13	-	-
TOTAL	203	94	75

Les débords de 2018 sont un peu moins importants que ceux de 2017 et sont surtout concentrés sur la période estivale (cf. raisons au-dessus) avec pour la première fois des débords sur le verre.

Suite à ces débords, il a été décidé d'appliquer une certaine tolérance vis-à-vis des 2 collecteurs qui reprenaient le marché en août.

Néanmoins, de nombreux débords ayant été constaté sur le flux verre (pas de changement de prestataire), une pénalité de 850 € HT a été appliquée en septembre à l'encontre de l'entreprise Gachon/Mineris.

De nombreux débords des colonnes à emballages ont également eu lieu en décembre 2018. La Communauté de communes Puisaye Forterre a appliqué une pénalité à l'entreprise SUEZ RV Environnement de 20 200 € HT.

Nettoyage des colonnes

En 2018, la société Gachon/Minéris a également réalisée une prestation de nettoyage des colonnes.

606 colonnes ont été nettoyées pour un coût de 8 332.5 euros.

EVOLUTION DE LA COLLECTE SELECTIVE (QUANTITE TRAITEE)

		2013	2014	2015	2016	2017	2018
Verre	Tonnage	1 885	1 830	1 775	1 790	1 844	1 840
Papier		859	883	890	1 031	735	765
Plastique		204	172	172	244	264	210
Métal		109	105	133	81	126	126
Brique et cartonnette		185	185	174	299	263	328
Verre	Kg/hab.	51,71	50,16	48,86	49,45	49,61	51,89
Papier		23,56	24 ,21	24,49	28,49	19,77	21,57
Plastique		5,59	4,73	4,73	6,76	7,10	5,92
Métal		2,99	2 ,87	3,67	2,25	3,40	3,55
Brique et cartonnette		5,08	5,08	4,79	8,26	7,07	9,25
Total matière (tonnes)		3 242	3 175	3 144	3 445	3 232	3 269
Total matière (Kg/hab.)		89	87	87	95	87	92

LES PERFORMANCES 2018

	Moyenne nationale (AV et PAP)	Région BFC	Yonne	CC Puisaye Forterre
Emballages	17.1	22.2	24	18.72
Verre	31.9	40.2	38	51.88
Papier	20.5	27.6	24.7	21.57
TOTAL	69.5	90	86.7	92.17

Les 2 800 000 habitants de la Région Bourgogne Franche Comté sont particulièrement performants en matière de tri et de recyclage des emballages et papiers avec près de 30 % de plus que la moyenne nationale.

La région se situe en 2^{ème} au classement régional après la Bretagne.

La Communauté de communes réalise des performances supérieures à ces voisins icaunais.

LES CARACTERISATIONS ET LES REFUS AU CENTRE DE TRI

La caractérisation des déchets consiste à déterminer la composition d'un gisement de déchets donné. C'est une évaluation qualitative qui permet de connaître la composition exacte des emballages déposés en point d'apport volontaire.

Ces caractérisations sont réalisées sur une 1/2 journée au centre de tri de la SOREPAR à Ormoy, en présence d'un agent du service déchets.

En 2018, 16 caractérisations pour les emballages et 10 pour les papiers ont été réalisées.

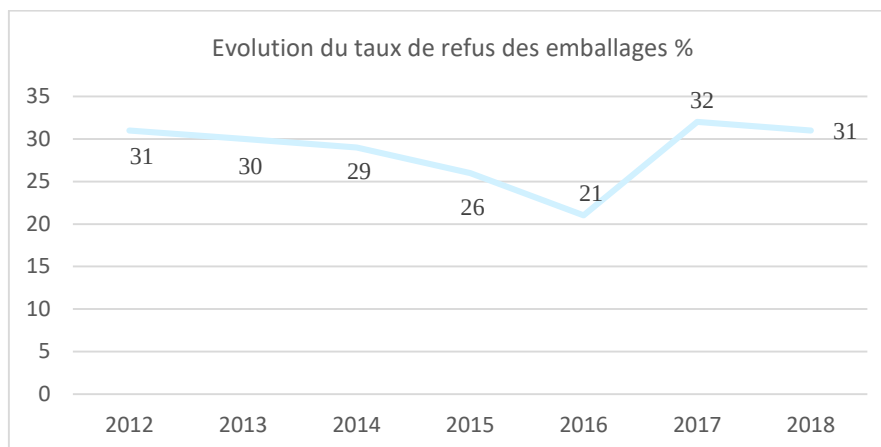
A chaque caractérisation, le centre de tri donne ainsi le pourcentage d'erreurs de tri (taux de refus) présent dans les gisements.

Ces refus sont essentiellement dus à la présence de verre, d'erreurs de tri sur le plastique et de la présence d'ordures ménagères.

Le taux de refus sur les emballages est de 31 %. Il est élevé, car au niveau national, il est inférieur à 15 %.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de refus emballages %	31	30	29	26	21	32	31
Taux de refus papier %	1	2	3	1,8	1	1	2

En 2018, le taux de refus pour les papiers est bon à 2 % (moyenne nationale de 5 %).



LES DECHETTERIES



Nombre de déchetteries : 10
 Exploitation haut de quai (gardiennage) : CCPF
 Enlèvement des bennes : Bourgogne Recyclage / Shamrock / CCPF
 Accueil des déchets dangereux des ménages : oui
 Accès des professionnels : oui
 Cartes magnétiques : oui

Une déchetterie pour 3 546 habitants (moyenne nationale : 1 pour 14 000 hab. et 1 pour 10 000 hab. en rural).

POPULATION DESSERVIE

Collectivités ayant accès aux déchetteries	Population desservie
Communauté de communes Puisaye Forterre	35 461
Entrains sur Nohain	857
La Ferté Loupière	506
Lindry	1 389
Le Val d'Ocre	581
Merry la Vallée	386
Saint Maurice le Vieil	365
Saint Maurice Thizouaille	264
Sommecaise	364
TOTAL	40 173

La déchetterie de Coulanges / Yonne

Conséquence de la loi NOTRE, les communes de Coulanges / Yonne, Crain, Festigny, Lucy / Yonne et Pousseaux ont rejoint la Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne. Aussi, la déchetterie de Coulanges / Yonne est dorénavant gérée par la Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne.

La mise en réseau des déchetteries

Depuis 2014, le territoire est équipé de cartes magnétiques ce qui permet aux habitants de se rendre sur la déchetterie de leur choix.

Plus de 1 077 cartes ont été envoyées aux domiciles des usagers n'en n'ayant pas encore fait la demande en 2018.

111 cartes ont été perdues par les habitants et refaites. Cette prestation est facturée 10 euros.

Des conventions ont été signées afin d'accueillir les communes limitrophes : Entrains sur Nohain, La Ferté Loupière, Lindry, Le Val d'Ocre, Merry la Vallée, Saint Maurice le Vieil, Saint Maurice Thizouaille et Sommecaise.

En contrepartie, elles reversent une participation au coût de fonctionnement au prorata du nombre d'habitants.

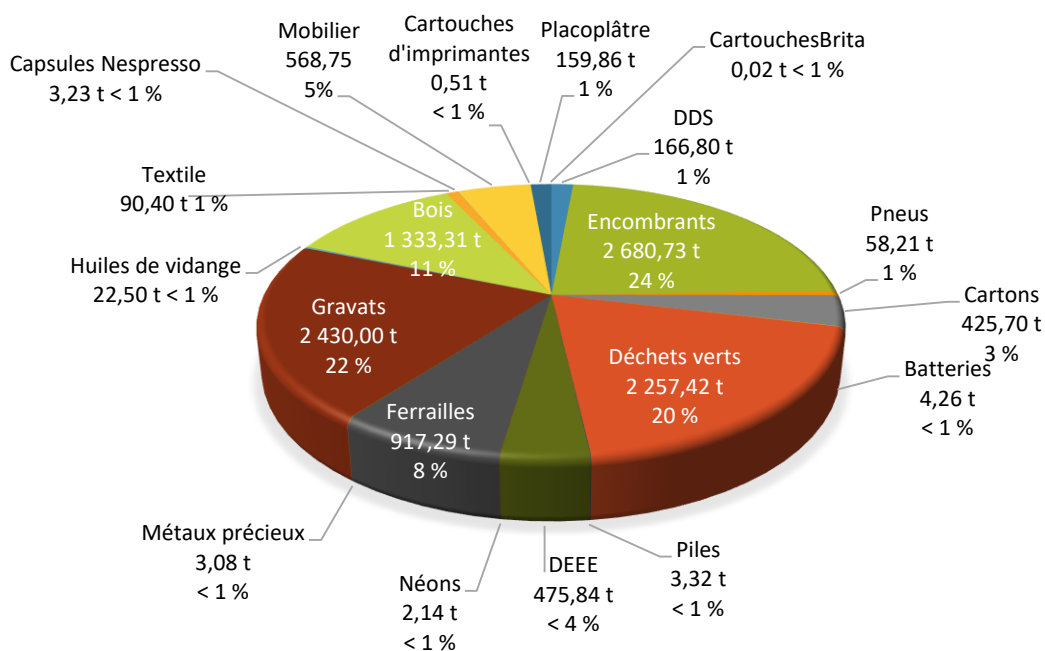
La Communauté de communes Puisaye Forterre a également conventionné avec la Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne afin que les habitants d'Andryes est accés à la déchetterie de Coulanges / Yonne.

LES TONNAGES DE L'ENSEMBLE DES DECHETTERIES

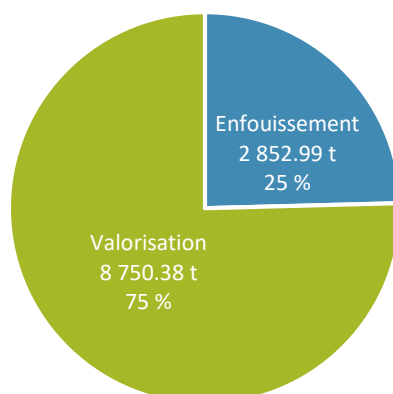
Type de déchets	Tonnage	Taux de progression en %	Type de déchets	Tonnage	Taux de progression en %
Encombrants	2 680.73	-3.98 %	DDS	166.8	+3.6 %
Bois	1 333.31	+5.31 %	Batteries	4.26	-57.7 %
Cartons	425.70	+5.17 %	Piles	3.32	-51.5 %
Ferraille	917.29	-3.54 %	Lampes - Néons	2.14	+29.5 %
Métaux précieux	3.08	-20.2 %	Huile de vidange	22.5	-4,9 %
Déchets verts	2 257.42	-2.87 %	Textiles	90.4	+ 1.6 %
Gravats	2 430	-4.71 %	Pneus	58.21	-8.2 %
DEEE	475.84	-1.1 %	Capsules Nespresso	3.23	+80.6 %
Mobilier	568.75	+31.29 %	Cartouches d'imprimante	0.51	-21.8 %
Placoplatre	159.86	+ 45.27 %	Cartouches Brita	0.02	-42.9 %
Total	11 603.02 tonnes soit – 0.6 %				

Au total, 2 781 bennes ou enlèvements de matériaux ont été effectués sur les déchetteries.

LES APPORTS EN DECHETTERIE PAR TYPE DE DECHETS



La part de valorisation des déchets de déchetteries



■ Enfouissement ■ Valorisation

75 % des matériaux collectés partent dans des filières de valorisation.

EN CHIFFRES...

2 485 tonnes de déchets (18 % du gisement) rapportent directement une recette à la Communauté de communes (mobilier, DEEE, cartons, ferraille, batterie, métaux précieux...) soit une progression de 201 tonnes par rapport à 2018.

1 302 tonnes (11 % du gisement) sont collectées et traitées par des éco-organismes.

LES FILIERES

Les déchets issus des déchetteries sont évacués comme suit afin d'être valorisés ou traités spécifiquement.

Matière	Prestataire
Déchets verts	CCPF en régie
Gravats	CCPF en régie
Encombrants	CCPF en régie
Bois	Bourgogne Recyclage
Métaux	Bourgogne Recyclage
Lampes usagées	RECYLUM
DEEE	Ecologic
Pneus	ALIAPUR
Piles	COREPILE
Cartouches	Collectors
Capsules Nespresso	Nespresso / COVED
Carton	Shamrock
Déchets ménagers spéciaux	Triadis/EDIB
Huiles de fritures	Gaec des Baillys / Coll'Ect 89
Huiles de vidanges	Sevia
Batteries	Bourgogne Recyclage
Vêtements	Le Relais

La collecte des textiles

En 2018, 90.4 tonnes de textiles ont été collectées sur le territoire (déchetteries et points d'apport volontaire) avec le Relais, soit plus de 2,54 kg par habitant. Les chiffres sont en nette baisse (158 tonnes en 2017).

Le recyclage des meubles

La filière mobilier lancée en 2016 par la Communauté de communes et l'éco-organisme Éco-mobilier, collecte et valorise tout le mobilier apporté en déchetterie. Ce sont les consommateurs qui financent cette filière lors de l'achat d'un meuble via l'écotaxe.

En 2018, toutes les déchetteries ont été équipées. Grâce à ces bennes, plus de 568 tonnes de mobiliers ont été détournées de l'enfouissement pour être recyclées.

EFFRACTIONS ET RECUPERATION DES MATERIAUX

Bilan des effractions constatées	2016	2017	2018
Intrusions sur les sites en dehors des heures d'ouvertures avec vandalisme / vol	26	20	18
Dépôts sauvages devant les déchetteries	20	30	21
Courriers aux usagers ne respectant pas les consignes des gardiens / le règlement intérieur	4	3	5
Départ de feu dans les bennes	0	0	1

Malgré ces vols, la CCPF a collecté 4,26 tonnes de batteries (10,8 T en 2017) et 3 tonnes de métaux, cuivre, laiton, inox... (4 tonnes en 2017) grâce aux collectes systématiques mises en place.

Les incidents

Inondation de la déchetterie de Val de Mercy

Suite à de fortes intempéries en janvier, la déchetterie de Val de Mercy a été inondée. Elle a été fermée pendant 10 jours.

Nid de frelons asiatiques

En août, un nid de frelons asiatiques a été trouvé sur la déchetterie de Champcevrains. Un frelon a piqué un usager. L'intervention pour détruire ce nid a été effectuée par l'entreprise SOS Dératisation pour un coût de 168 euros.

Canicule

Suite au plan canicule, des aménagements d'horaires ont été effectués pour les déchetteries. Elles ont été ouvertes uniquement le matin du 3 au 9 août 2018 de 8h à 12h.

LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION

L'ISDND (Installation de stockage des déchets non dangereux)



17.09.1987 Création du site
 1 ha / 8,29 ha Surface exploitable / Surface totale
 2 000 m² Surface d'une alvéole
 17 à 21 m Epaisseur d'une alvéole
 2 à 3 ans Temps de remplissage d'une alvéole
 15 000 tonnes Tonnage de déchets autorisés / an

- Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation jusqu'en juillet 2029.
- 56 bennes de déchets / semaine :
 - 29 camions OM/biodéchets
 - 27 camions pour les déchetteries.

L'installation

Pont bascule



Portique de détection de radioactivité



Bassin des eaux de ruissellement



Unité de traitement et de valorisation



Bassins de lixiviats de 5 000 m³



Les tarifs

Les prestations d'enfouissement des déchets des entreprises ou des clients particuliers sont facturées sur la base de tarifs votés par le Conseil communautaire soit 57 € net la tonne auquel s'ajoute la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) de 24 €.

En 2018, 272 tonnes ont été acceptées en dehors de la collecte.

Inspection de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

La DREAL a réalisé un contrôle surprise du site le 30 octobre 2018.

2 non-conformités ont été relevées :

- Le portique de détection de radioactivité était disjoncté suite à une coupure électrique survenue dans la nuit. Remise en fonction immédiate.
- Contrôle annuel de la cuve du compresseur d'air non effectué.

Les points faible soulignés (sans impact) :

- Mise en place d'une barrière automatique à l'entrée du site pour filtrer les apporteurs.
- Installation d'un miroir au-dessus du pont bascule pour vérification visuelle des déchets apportés dans les bennes.
- Installation d'une seconde voix sur le détecteur de radioactivité qui est actuellement en simple voix (analyse sur un seul côté du camion).

Il a néanmoins été apprécié : le suivi du réseau Nez, la visite régulière des riverains ainsi que la prise de contact avec l'association de protection de la Puisaye.

Visite du Préfet

En avril, M. le Préfet de l'Yonne et de Mme la Secrétaire générale de la Préfecture ont visité le site en présence du Président et des Vice-Présidents.

Qualité de l'air

Les plaintes d'odeurs

En juin 2018, une plainte odeur a été enregistré. Les vents étaient orientés vers l'est du site avec une force de 20km/h.

Aucun dysfonctionnement n'a été relevé sur le site ce jour-là.

Pour limiter les éventuelles nuisances olfactives, a été mis en place :

- Une petite zone ouverte d'exploitation (inférieure à 1 000 m²).
- La couverture des déchets en matériaux inertes ou refus de compostage en fin de semaine et lorsque les chaleurs sont trop importantes.

Le réseau nez

Depuis 2017, un réseau nez a été mis en place. Constitué des riverains volontaires les plus proches du site, il permet aux habitants de relever l'impact olfactif du site en précisant les jours et les heures. Ainsi, des recoupements peuvent être faits en fonction de la météo, de l'activité du site... ce qui permet de réaliser des actions afin de les maîtriser. Les documents mensuels sont moins complétés que la première année. L'étude des informations recueillies montre que les odeurs se font sentir majoritairement au lever et au coucher du soleil, lors des inversions thermiques et ne durent que quelques minutes.

Traitement des biogaz

Le biogaz est le gaz produit naturellement par la fermentation de matières organiques en l'absence d'oxygène. Cette fermentation appelée aussi méthanisation se produit naturellement (dans les marais) ou spontanément dans les installations de stockage recevant des déchets organiques (résidus de repas...). Le biogaz est un mélange composé essentiellement de méthane (CH₄) et de dioxyde de carbone (CO₂).

Les mesures de biogaz sont effectuées trimestriellement par une entreprise spécialisée (EIRA). Le réseau est réglé et adapté en conséquence. En 2018, 270 158 m³ de gaz ont été traité sur site.

Une analyse a été réalisée par la société EUROPOLL sur les rejets gazeux dans l'atmosphère des gaz de combustion en sortie de chaudière de l'unité de valorisation. Une autre analyse, en sortie de module a été réalisée pour l'unité de traitement des lixiviats. Aucune anomalie n'a été constatée.

Gestion des eaux

Les eaux de ruissellement

Le site est ceinturé de fossés internes qui permettent de récupérer les eaux de pluie qui ruissellent des zones en post-exploitation et des voiries. Ces eaux sont dirigées vers le bassin d'eaux pluviales. Il n'y a pas de rejet en milieu naturel car les eaux sont réinjectées dans l'unité de compostage et servent au bon déroulement du processus. Cette eau est également utilisée pour l'arrosage des végétaux ainsi que le nettoyage de la voirie.

Conformément à l'arrêté préfectoral, le service déchets réalise deux analyses semestrielles des bassins d'eaux de ruissellement. En 2018, les analyses ont été effectuées en mai et octobre. L'analyse d'octobre a laissé apparaître une augmentation de certains métaux notamment le manganèse et le nickel.

L'augmentation de ces paramètres est due aux travaux de terrassement de l'alvéole 3, au déplacement de la terre sur le site et à une période de fortes pluies cet hiver suivi d'une période de sécheresse l'été. Aucun rejet d'eau en milieu naturel n'a été effectué.

Les eaux souterraines

Les piézomètres sont des tubes qui permettent, depuis la surface, d'accéder à l'eau d'une nappe phréatique. Ils permettent d'en relever le niveau et de réaliser des prélèvements d'eau de la nappe dans le but d'en analyser les composants.

Le réseau de contrôle des eaux souterraines est constitué de 5 piézomètres répartis autour du site. En 2018, des relevés semestriels du niveau d'eau des piézomètres ont été effectués. Ces analyses révèlent une petite teneur en coli, ecoli et entérocoques. Ces bactéries ont plusieurs origines possibles : les fosses septiques et rejets d'eaux usées mal traitées, les lessivages des fumiers d'animaux, les eaux de ruissellement, les animaux domestiques et sauvages. Le site n'est pas à l'origine de ces éléments.

La production de lixiviats

Lors du stockage des déchets, sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle, les déchets produisent des jus appelés « lixiviats ». Riches en matière organique et en éléments traces, ces lixiviats ne peuvent être rejetés directement dans le milieu naturel et doivent être soigneusement collectés et traités. Les lixiviats du site sont captés et traités in-situ dans l'unité de valorisation.

La mesure de la hauteur des lixiviats dans les puits est mensuelle. L'entretien et la vérification du bon fonctionnement des pompes sont réalisés par la société EIRA trimestriellement. Un contrôle visuel du réseau est réalisé au minima mensuellement en interne. L'analyse des lixiviats est faite semestriellement.

Travaux sur le site

En 2018, des travaux ont été effectués sur l'alvéole 6 du casier 2.

La zone d'exploitation ouverte a été redéfinie à moins de 1 000 m². Pour cela, 1 720 tonnes de terre ont été utilisées pour le merlonage et les couvertures temporaires.

Les travaux de la nouvelle alvéole (alvéole 3) se sont déroulés en deux phases : le terrassement exécuté par la société AXAN TP et l'étanchement réalisé par la société EUROVIA. L'exploitation est prévue en 2019.

Incident d'exploitation

Le 14 septembre 2018, suite à un acte de malveillance, une pompe a été mise en service et environ 50 m³ de lixiviats se sont répandus sur l'alvéole 8 du casier 2, sur la voirie et dans le bassin d'eaux pluviales où se trouvait 2 500 m³ d'eau.

Cet incident a été communiqué aux services de la DREAL. Des mesures ont été prises pour limiter l'accès au poste de branchement.

Les analyses d'eaux pluviales ne montrent pas d'impact particulier et aucun rejet en milieu naturel n'a été effectué.

Management environnemental

Le service déchets est inscrit dans la démarche d'un système de management qui incite à l'amélioration continue du respect de l'environnement et de l'intégration paysagère du site.

En 2018, il en est ressorti :

- un renforcement permanent de la couverture du site en inertes,
- une lutte contre les envols (filets, baisse de la surface, ramassage...),
- une intégration du site dans l'environnement (aménagement paysagé)
- le suivi du réseau nez.

LE CENTRE DE COMPOSTAGE



30 m³ /heure Capacité du broyeur
 80 m Longueur du tunnel de fermentation
 > 45° C Température du compost en fermentation
 > 75 ° C Température du compost en post fermentation (phase d'hygiénisation)

Analyse et contrôle

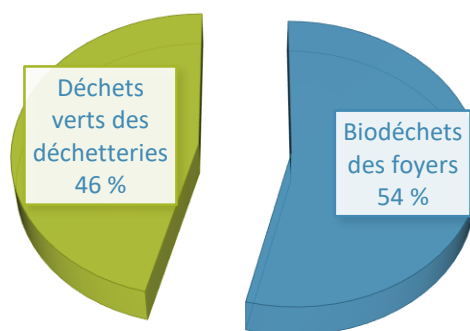
Le Réseau Compost Plus ayant lancé un marché groupé beaucoup plus intéressant pour la Communauté de communes Puisaye Forterre, c'est la société SADEF qui réalise dorénavant l'analyse des lots de compost produits. Elle est certifiée COFRAQ et contrôle que tous les lots soient conformes à la norme NFU 44-051.

En 2018, 18 lots ont été analysés avant distribution.

De plus, le centre de compostage est certifié ASQA (label renouvelé le 20 décembre 2018).

La valorisation des biodéchets et des déchets verts

Résultats des collectes 2018		
	Tonnages	Ratio kg/hab./an
Biodéchets des foyers	2 644	75
Déchets verts des déchetteries	2 258	56



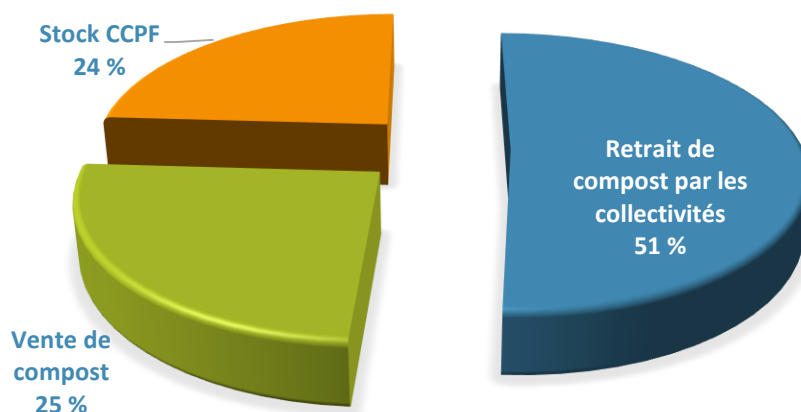
La redistribution du compost

Le compost est commercialisé auprès d'agriculteurs au tarif de 15 € la tonne. Il est également redistribué gratuitement aux habitants via le réseau des déchetteries ou les communes.

1 964 tonnes de compost ont été produites en 2018 dont 1 001 tonnes ont été distribuées aux collectivités.

Cette année, la Communauté de communes a vendu 490 tonnes de compost. 473 tonnes de la production 2018 étaient encore stockées fin décembre au centre de compostage.

Répartition de la distribution



Jusqu'en 2017, le compost était commercialisé auprès d'agriculteurs via 110 Bourgogne au tarif de 11 € la tonne. Ce tarif était le même depuis plus de 5 ans.

En 2018, la collectivité a souhaité augmenté le prix du compost à 15 € la tonne.

110 Bourgogne a alors refusé de signer la convention la liant à la collectivité, argumentant que le compost était trop cher. Il a donc été décidé de vendre directement ce compost aux agriculteurs.

En 2018, la collectivité a vendu 302 tonnes de compost de plus qu'en 2017 (6 % de plus).

Cette décision a entraîné un gain financier de 5 282 € de plus pour la collectivité.

LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES

L'installation de déchets inertes de Lain

La Communauté de communes possède une installation de déchets inertes à Lain, soumise à une autorisation préfectorale en application de l'article L.541-30-1 du code de l'environnement.

Cette installation a reçu en 2018, les gravats des déchetteries d'Étais la Sauvin et Molesmes (environ 260 tonnes).

L'installation de déchets inertes de Peruseau

Ce site appartient à la commune nouvelle Charny - Orée de Puisaye qui a confié sa gestion à la Communauté de communes. Il accueille les gravats de la déchetterie de Charny soit pour 2018, environ 420 tonnes.

LA VALORISATION DES RECYCLABLES

Les déchets recyclables en mélange sont triés avant d'être recyclés. La Communauté de communes a confié le tri de son flux emballages et papiers à la société SOREPAR dans le cadre d'un marché de prestations de service.

Situé à Ormoy, il trie les emballages et les papiers mais également les déchets d'autres collectivités pour une capacité annuelle de 15 000 tonnes.

Parmi les emballages et le papier collectés dans les points recyclage, sont détectés des déchets indésirables liés aux erreurs de tri.

Ces refus de tri sont transformés en CSR (Combustible Solide de Récupération) à Beaune : ils sont préparés de façon à permettre une valorisation énergétique performante en chaleur et/ou en électricité, en substitution d'énergie fossile.

La collecte, le tri et le conditionnement sont à la charge de la Communauté de communes, le transport des produits depuis le centre de tri incombe aux filières qui procèdent par conséquent aux enlèvements.

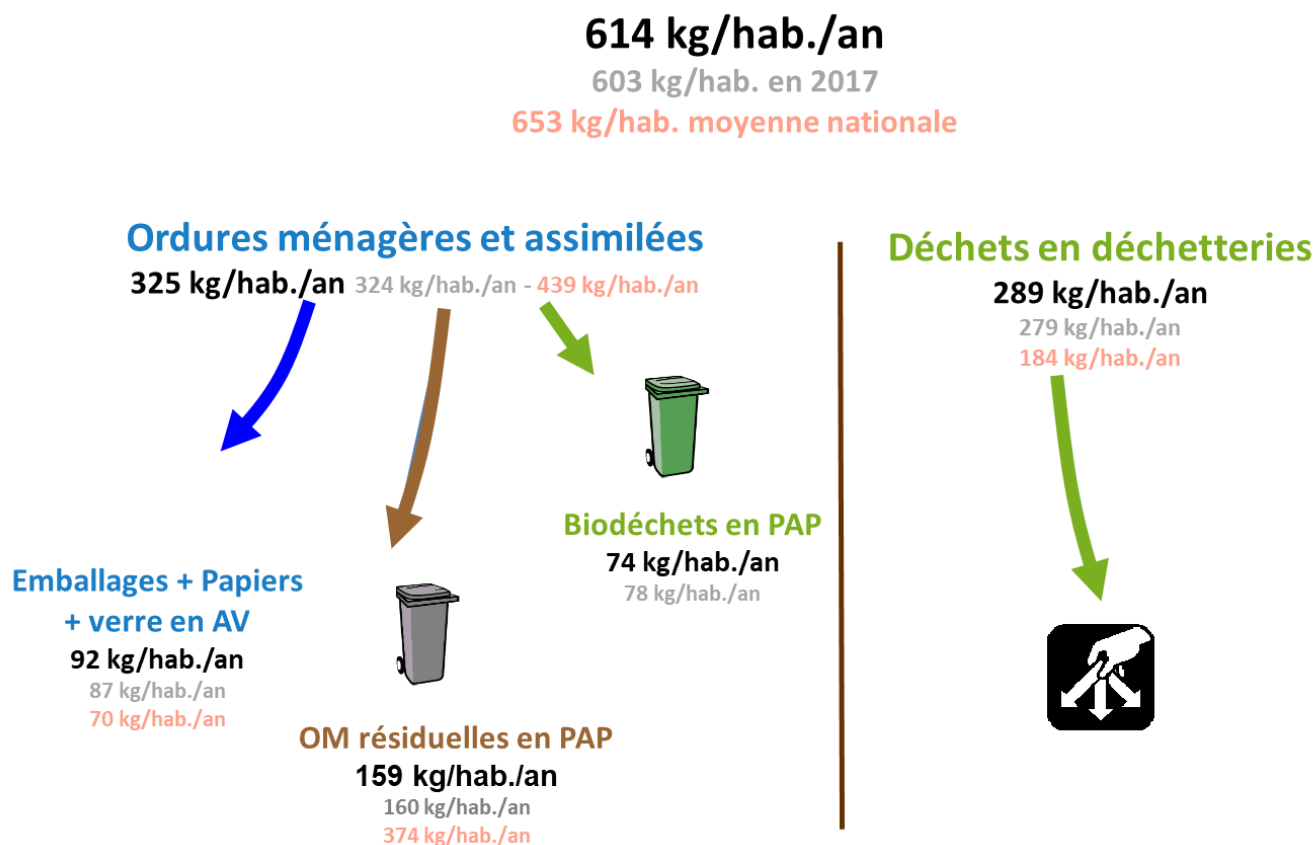
Le verre, quant à lui, est directement dirigé vers l'usine de recyclage St Gobain située à Chalon sur Saône.

Les emballages triés sont orientés vers les filières de recyclage agréées pour être transformés en matières premières secondaires, entrant dans la fabrication de nouveaux produits.

Matériaux	Repreneurs
Les bouteilles en plastique	Valorplast
L'aluminium	CSR Environnement
L'acier	Arcelor
Les briques alimentaires et cartonnettes	COVED
Les journaux – magazines	Norske Skog
Le verre	Saint Gobain

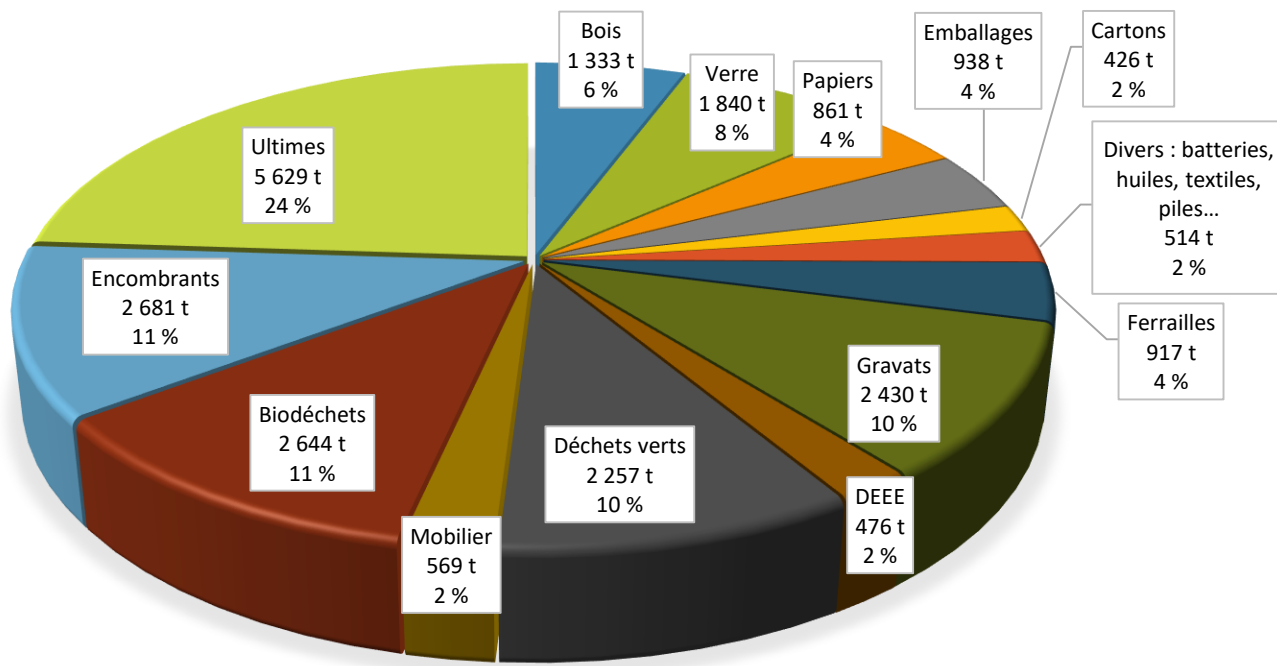
EN RESUME

LES DECHETS COLLECTES PAR HABITANT EN 2018



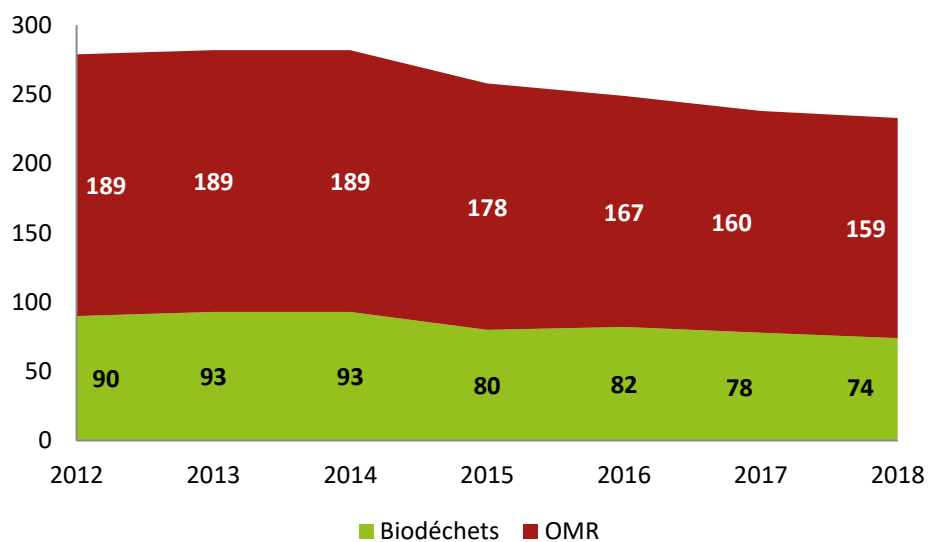
LES TONNAGES

Les tonnages collectés en 2018

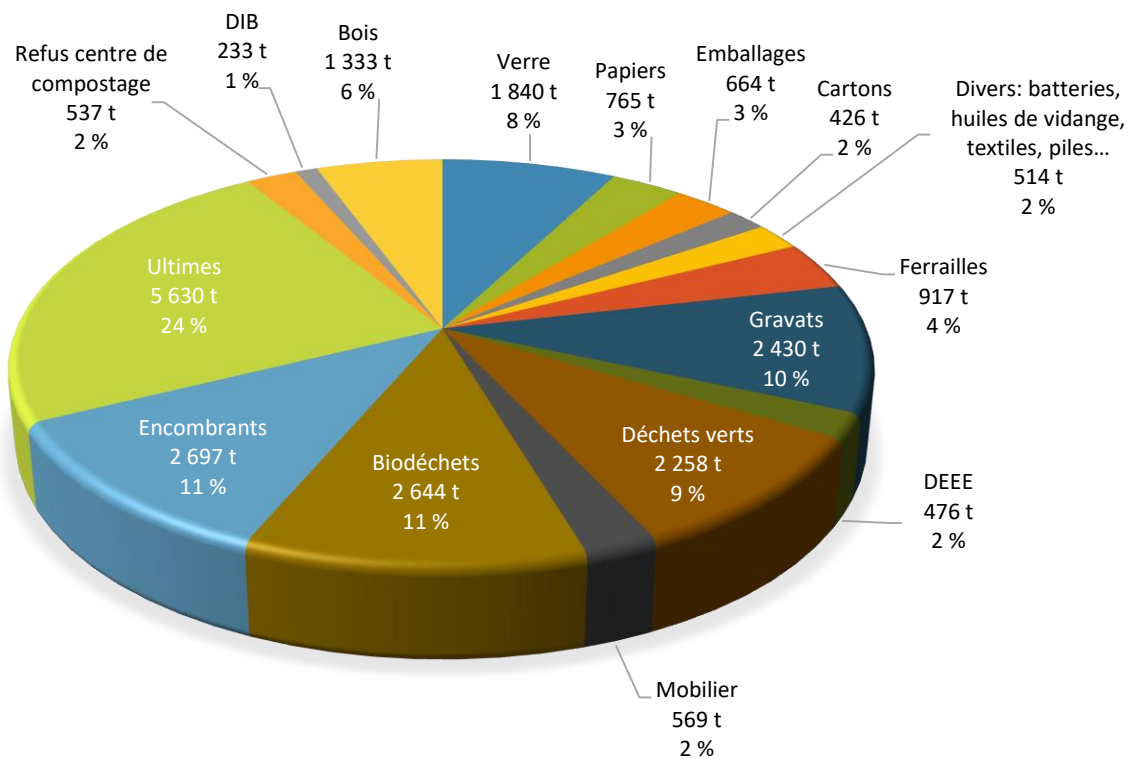


Total : 23 515 tonnes

Evolution des ratios de collecte OMR et biodéchets



Les tonnages traités en 2018

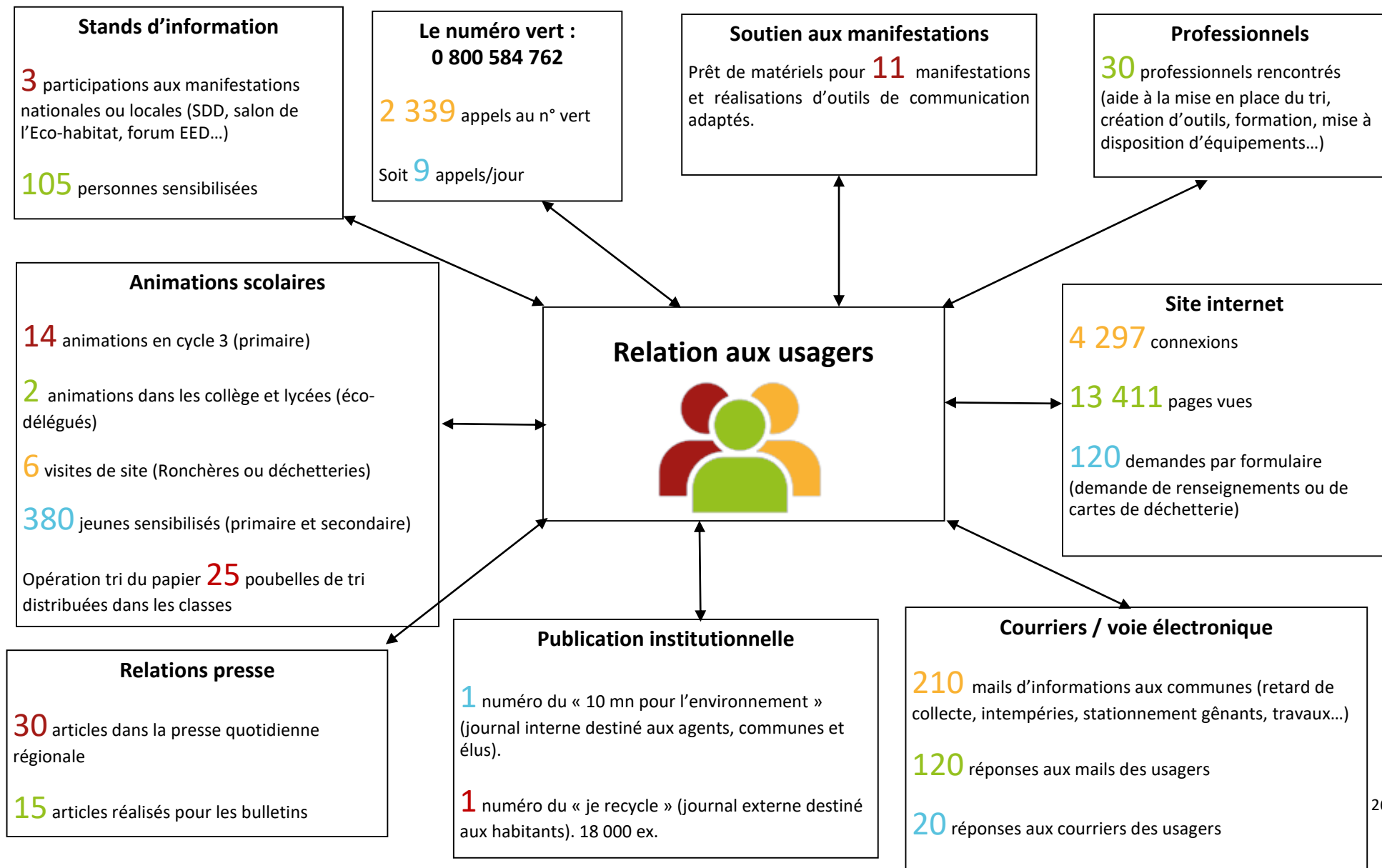


Tonnages valorisés : 14 836 T (62 %)

Tonnages enfouis : 9 097 T (38 %)

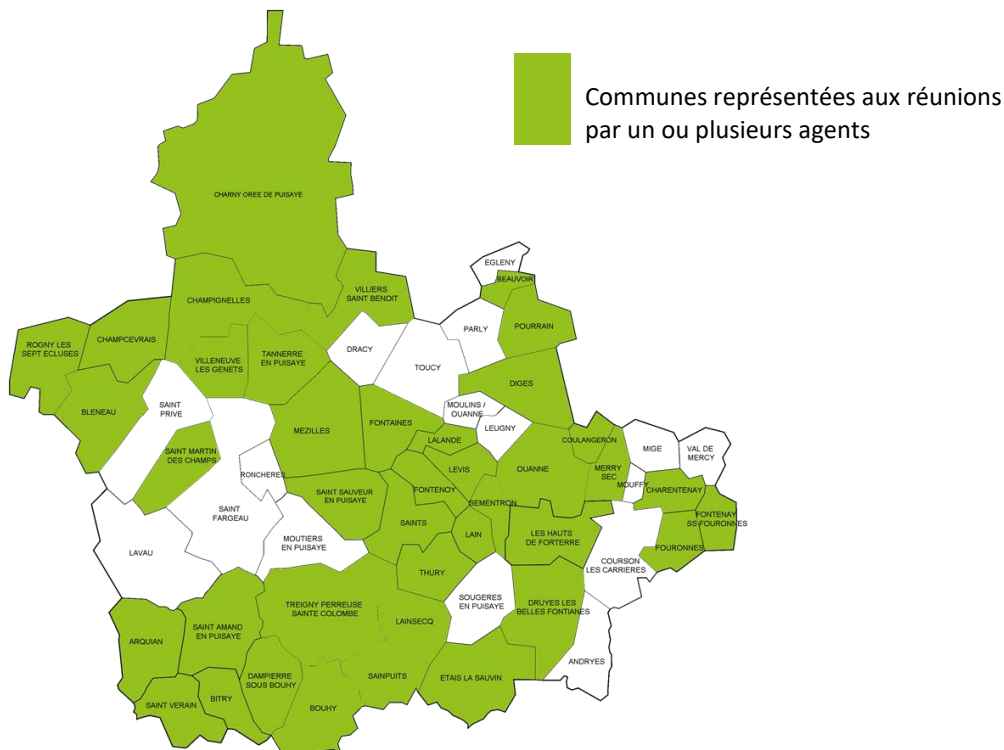
Total : 23 933 tonnes

COMMUNICATION, INFORMATION, SENSIBILISATION



Formation au nouveau dispositif de collecte

Fin 2018, 9 réunions d'informations ont eu lieu à destination des agents communaux. L'objectif était de les informer du nouveau dispositif de collecte (mise en place du porte à porte en sacs jaunes en mars 2019). Tous les agents étaient conviés : communaux (secrétaire de mairie, agents des services techniques, cantonniers...) et intercommunaux (gardiens de déchetteries, agents d'accueil...). 72 agents y ont participé. Les rippers ont également été formés. 16 communes / 58 n'ont pas participé (28 %).



Semaine nationale Tous au compost (24 mars au 8 avril)

L'objectif de cette manifestation est de promouvoir et de sensibiliser à la pratique du compostage. A cette occasion, le service déchets a organisé deux opérations :

- Un concours avec les écoles primaires du territoire

Les 3 premiers de ce concours gagnaient un kit pour mettre en place un jardin pédagogique (composteur, bioseaux, outils, carrés potagers, plantes, graines, bulbes, etc.), une animation sur le compostage et une visite du centre de compostage et de l'ISDND (transport compris).

7 classes se sont inscrites au concours. Seulement 4 ont retourné le questionnaire.

Les gagnants :

1^{er} : l'école de Parly

2^{ème} : l'école de Pourrain

3^{ème} : l'école de Grandchamp (3 erreurs).

Un lot de consolation (un composteur) a été également offert à la classe de CM2 de St Fargeau, 4^{ème} et dernière école à avoir retourné le questionnaire.

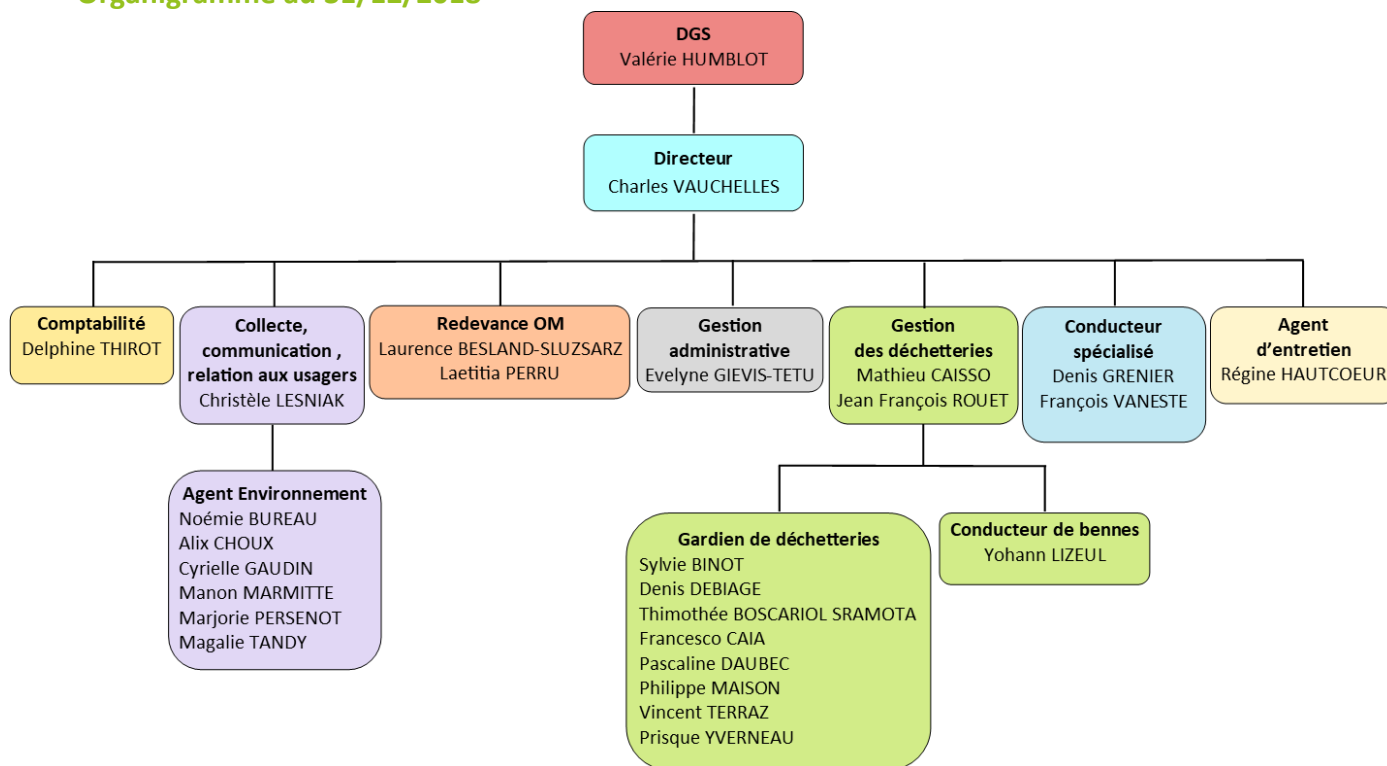
- Distribution exceptionnelle et gratuite de composteurs

L'objectif principal de cette seconde opération était de développer la pratique du compostage domestique en offrant un composteur à chaque foyer qui en faisait la demande pendant la durée de l'opération.

En effet, sur le territoire, trop d'habitants utilisent la collecte des biodéchets et la déchetterie comme exutoire à leurs déchets verts (branchages, tonte, etc.) alors qu'ils pourraient les valoriser directement à domicile.

LES RESSOURCES HUMAINES

Organigramme au 31/12/2018



Le service déchets au 31/12/2018 comptait 26 agents permanents (22,5 équivalent temps plein) dont 15 agents féminins.

Les compétences se répartissent entre 9 emplois de la filière administrative et 15 emplois de la filière technique dont :

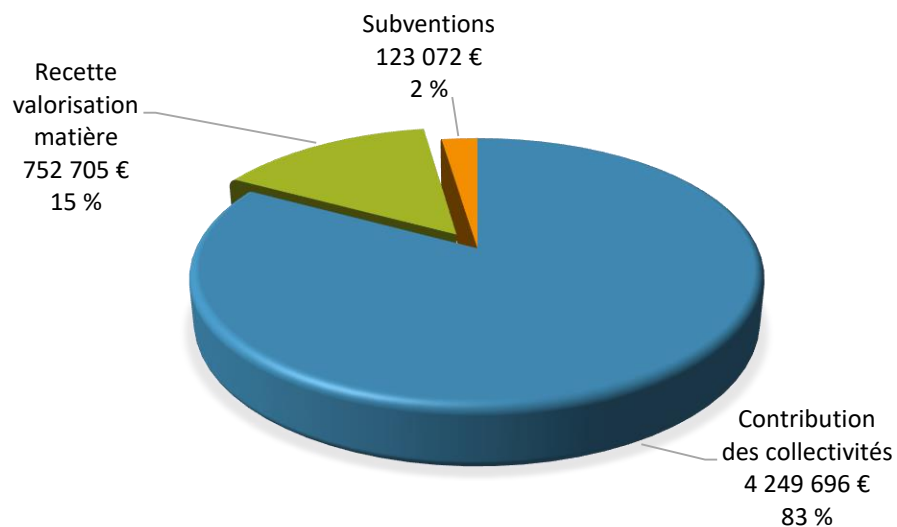
- 2 agents catégorie A
- 4 agents catégorie B
- 18 agents catégorie C
- 2 contrats avenir

L'année 2018 a été marquée par le départ de 2 agents environnement : Noémie Carmeille et Edwige Monange. Abigaëlle Clerc a d'abord été recruté en remplacement. Elle a choisi de mettre un terme à sa période d'essai pour des raisons personnelles. Noémie Bureau et Cyrielle Gaudin ont ensuite été recrutées. 2 contrats avenir Alix Choux et Manon Marmitte ont ensuite complété l'équipe en renfort pour les projets 2019 et 2020 (mise en place des sacs jaunes, dotations en bacs OM pour les professionnels et ensuite les habitants).

LES INDICATEURS FINANCIERS

Les principales sources de financement

La participation des collectivités adhérentes représente 83 % des recettes en 2018 (4 249 696 €).



Le budget

Total des dépenses

	Prévu	Réalisé
Investissement	1 915 152 €	751 673 €
Fonctionnement	5 299 794 €	5 270 079 €

Total des recettes

	Prévu	Réalisé
Investissement	1 915 152 €	1 505 159 €
Fonctionnement	5 299 794 €	5 254 251 €

Coût moyen par habitant

	Traitement recyclable et structure	Collecte OMR et biodéchets	Déchetteries	TOTAL
Taux moyen de participation €/hab.	37,20	46,13	15,47	98,80

La responsabilité élargie au producteur (REP) et les éco-organismes

Organismes	Déchets concernés	Sommes perçues en 2018
Citéo		453 773 €
OCAD3E	DEEE	48 301 €
ECO TLC	Textile	3 758 €
ECO DDS	Produits toxiques	8 706 €
ECO MOBILIER	Mobilier	41 517 €
BURBAN PALETTES RECYCLAGE	Palettes	67 €
RECYLUM	Lampes et néons	Pas de somme perçue : enlèvement et recyclage ou traitement gratuit.
ALIAPUR	Pneumatiques	
COREPILE	Piles et accumulateurs	

Facturation de la redevance

Le suivi de la facturation des 2 secteurs en redevance (ex Cœur de Puisaye et Portes de Puisaye Forterre) et le secteur en redevance incitative (ex Coulangeois) est assuré en régie directe par 2 agents.

Il assure ainsi l'exhaustivité de la base de données des redevables, avec la mise à jour des coordonnées, des emménagements, déménagements, décès, naissances...

Le volume d'activité généré est conséquent :

En 2018, le service a édité 32 112 factures.

Factures éditées				
	Particuliers non prélevés	Particuliers prélevés	Professionnels prélevés	Professionnels non prélevés
REOM 1^{er} semestre	13 978	942		
REOM 2^{ème} semestre	13 348	972		
REOMI année	1 319			
Total année	28 645	1 914	6	1 547
	Total			32 112

Le service a également traité 1 048 courriers et 474 réclamations (annulation, remboursement...) par téléphone, courriers ou mails.

Les demandes des usagers concernant la mensualisation étant de plus en plus nombreuses, une réflexion s'est engagée au sein de la Communauté de communes Puisaye Forterre. La mensualisation devrait prendre forme en 2020.

CONTACTER LE SERVICE DECHETS

Responsable de Pôle Charles VAUCHELLES	03 86 74 28 73 / 06 45 44 25 11	c.vauchelles@cc-puisayeforterre.fr
Collecte, communication et relations aux usagers		
Christèle LESNIAK	03 86 74 27 77 / 06 45 44 90 47	c.lesniak@cc-puisayeforterre.fr
Alix CHOUX	0800 584 762	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr
Noémie BUREAU	0800 584 762	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr
Cyrielle GAUDIN	0800 584 762	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr
Marjorie PERSENOT	0800 584 762	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr
Magalie TANDY	0800 584 762	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr
Gestion administrative Evelyne GIEVIS-TETU	03 86 74 28 70	e.gievis-tetu@cc-puisayeforterre.fr
Comptabilité Delphine THIROT	03 86 74 28 70	d.thirot@cc-puisayeforterre.fr
Facturation Marie-Pierre MAISON Laëtitia PERRU	03 86 44 24 41 03 86 44 24 41	mp.maison@cc-puisayeforterre.fr l.perru@cc-puisayeforterre.fr
Déchetteries Christophe JEAN Jean François ROUET	03 86 74 28 76 / 06 71 02 64 22 03 86 74 28 76 / 06 45 44 12 39	c.jean@cc-puisayeforterre.fr jf.rouet@cc-puisayeforterre.fr